

## Thèse de Véronique Dortu

Véronique Dortu a soutenu le 21 janvier 2005 à l'université de Liège (Belgique) sa thèse de philosophie : LES COURS PHILOSOPHIQUES REVISITÉS : UNE UTOPIE ?

Son travail (380 pages plus des annexes), oscille entre le genre descriptif-explicatif (partie I), déconstructif (II), et normatif-prescriptif (III). Il se situe parmi les recherches dans ce que J.L. Martinand appelle la " didactique critique et prospective " du chercheur, par opposition à la didactique du praticien ou de l'inspecteur, en travaillant à la conception d'un programme de philosophie. Elle y argumente la nécessité d'introduire dans le système éducatif belge, en conformité avec le décret mission de 1997, un véritable cursus philosophique tout au long de l'enseignement secondaire.

Dans une première partie est rappelée l'histoire, depuis la création de la Belgique en 1830 à nos jours, des rapports de proximité ou de conflit entre les partis politiques belges et l'Église, avec leurs conséquences étatiques sur le système éducatif et l'idée de laïcité, avec le compromis du Pacte scolaire constitutionnel de 1959, instaurant des cours de religion et de morale non confessionnelle (mais pas de philosophie).

Dans une seconde partie, la doctorante procède à une analyse très critique du contenu des cours " dits philosophiques " des différentes religions reconnues par l'Etat. Son analyse du programme du cours de morale non confessionnelle trouve celui-ci plus proche d'un cours spécifiquement philosophique, mais insatisfaisant par son faux parallélisme avec les cours de religion, trop orienté vers la dimension éthique d'un engagement, et peu mis en pratique sur le terrain dans une perspective philosophique.

Dans une troisième partie, elle développe pour dépasser cette carence sa proposition programmatique d'un cursus philosophique au secondaire à raison de deux heures hebdomadaires, les deux premières années autour de l'éducation à la citoyenneté, les deux suivantes autour de l'histoire des religions comme formes culturelles, les deux dernières plus spécifiquement philosophiques, autour de la question " Quel sens je donne à ma vie ? ".

Ce travail, pour un lecteur français, constitue la preuve significative que l'on peut soutenir une thèse en didactique de la philosophie pour être admis au titre de docteur en philosophie, et il nous éclaire sur les résistances politiques à introduire cette discipline en Belgique, dans un pays qui se veut pourtant démocratique.

On pourra avoir un aperçu engagé de sa proposition dans un petit livre écrit avec Pierre Somville : La philosophie au programme, Edit. Labor, Bruxelles, 2001.